



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-006

Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Publié le 22/03/2023
ID : 007-210703468-20230314-DEL2023_006B-DE

Séance publique du 14 mars 2023

Le 14 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
- en exercice : 27
- présents à la séance : 18
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 08.03.23

Étaient présents : Mme MATTEI Martine – M. LEBRETON Frédéric - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – M. SAPHORES Pierre (*arrivé à 19 h*) - Mme COMBIER Marie-Christine - Mme LARMANDE Véronique - M. FRANCOIS Patrick - Mme DAHMANI Samira – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle – Mme ROCHE Patricia - Mme SIRVENT Eliane - M. RANCHON Denis – Mme BOUGUERRA Nadia - Mme BOZIER Sylvie - M. LAVIS Christian – M. HALLYNCK Dominique – M. SAEZ Jean-Pierre – M. GUILLERM Stéphane

Excusées : Mme MARSENI Habiba et Mme PORQUET Céline

Procurations :

- Mme CHAIX Marie-Pierre à Mme MATTEI Martine
- M. SAPHORES Pierre à M. LEBRETON Frédéric jusqu'à 19 h
- M. HAUSHERR François à Mme RIFFARD-VOILQUE Martine
- M. WNUK Stanislas à Mme DAHMANI Samira
- Mme PERMINGEAT Hélène à Mme ROCHE Patricia
- M. ROYERE Christian à Mme COMBIER Marie-Christine
- M. MURCIA Antoine à M. HALLYNCK Dominique
- Mme STEL Julie à M. LAVIS Christian

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur Frédéric LEBRETON

Vu les articles L 2121-8, L 2121-22, L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 33 du Règlement Intérieur du conseil municipal approuvé par délibération n° 2020-050 du 13 octobre 2020,

Monsieur Frédéric LEBRETON, Adjoint aux Finances, Budgets, Développement Economique, Commerces de proximité et Artisanat, présente le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette préalablement au vote du B.P. 2023 de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

⇒ **PREND ACTE** du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2023.

Délibéré le 14 mars 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Martine MATTEI

Maire de Viviers

